

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction de la Coopération et des Échanges Universitaires

N° : 173 /D.C.E. U/

Alger, le 22 JUIN 2021

Messieurs les présidents des Conférences
Régionales des Universités

OBJET : OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT DE BOURSES D'ÉTUDES 2021-2022
(FORMATION RÉSIDENIELLE A L'ÉTRANGER)

J'ai l'honneur de vous communiquer ci après les modalités ainsi que les conditions de renouvellement des bourses d'études concernant les étudiants en formation résidentielle à l'étranger, au titre de l'année universitaire **2021-2022**.

En vous sachant gré, des dispositions qu'il vous plaira bien de prendre en vue de leur assurer **une plus large diffusion** auprès des établissements universitaires .

1- Conditions de renouvellement de bourses :

Le renouvellement est accordé aux étudiants n'ayant pas épuisé la durée réglementaire de prise en charge initialement programmée et justifiant d'une progression pédagogique et scientifique régulière.

2- Modalités de renouvellement de bourse :

Le renouvellement de bourse pour l'année universitaire 2021-2022 sera assuré par les services compétents du M.E.S.R.S et par le comité d'experts scientifiques de la commission nationale de la formation et du perfectionnement à l'étranger , **en raison du contexte sanitaire liée à cette pandémie, le renouvellement sera effectué sur une plateforme (renouvellement de bourse) ,les étudiants ne sont pas tenus de se présenter à l'opération de renouvellement .**

l'opération sera accomplie en trois phases:

1^{er} Phase :

A- Documents de renouvellement de bourse : L'introduction du dossier de renouvellement de bourse se fera sur la plateforme **par nos représentations diplomatiques et consulaires** dans l'espace qui lui est réservé, le dossier doit comprendre la demande de renouvellement de bourse ainsi que le relevé de notes comportant le cachet de l'établissement universitaire d'accueil.

- La fiche de suivi (modèle à télécharger du site du M.E.S.R.S et sur la plateforme) dûment visée par l'établissement d'accueil et le poste consulaire.

Le dépôt de pièces se fera par domaines par nos **représentations diplomatiques et consulaires** comme suit :

N°	Plateforme	Lien
Sciences Exactes SE 2021		
01	Sciences Exactes SE1 - "CHIMIE"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=20
02	Sciences Exactes SE2 - "PHYSIQUE"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=21
03	Sciences Exactes SE3 - "Mathématiques"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=22
Sciences de l'ingénieur SI - 2021		
04	Sciences de l'ingénieur SI -1 "Uniquement l'informatique"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=23
05	Sciences de l'ingénieur SI 2 "Génie civil- Architecture-Urbanisme - Travaux Publique-GTU(Gestion des Techniques Urbaines)- Aménagement - Gestion des villes - Génie Urbain... (Autres)"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=24
06	Sciences de l'ingénieur SI -3 "Automatique - Hydraulique - Génie Mécanique –Construction Mécanique –Électro Mécanique –Génie Chimique –Génie des Procédés- Géotechnique ...(Autres)"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=26
07	- Sciences de l'ingénieur SI 4 "Electronique–Électrotechnique- Génie Électrique– Télécommunication Système Électrique" ...	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=27
Sciences de la nature et de la vie		
08	Sciences de la nature et de la vie SNV	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=28

Sciences Humaines et Sociales SHS - 2021		
09	Sciences Humaines et Sociales SHS 1 "Filières: Uniquement Anglais"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=29
10	Sciences Humaines et Sociales SHS 2 "Filières: Économie-Gestion-Commerce-finance et comptabilité - Business Administration - Management ...(Autres)"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=30
11	Sciences Humaines et Sociales SHS 3 "Filières: Sociologie -Droit -Philosophie-Psychologie-Littérature Arabe -journalisme-Sciences politiques ...(Autres)"	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=32
12	Sciences Humaines et Sociales SHS 4 "Filières: Toutes les langues étrangères à l'exception de l'Anglais: Langue chinoise - langue française – Langue russe–traduction ...(Autres) "	https://services.mesrs.dz/DCEIU/course/view.php?id=33

Les boursiers doivent faire parvenir au M.E.S.R.S les **documents originaux nécessaires**. par le biais des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger .

2^{eme} phase :

B-Évaluation scientifique : L'opération de renouvellement pour cette année sera effectuée par les experts scientifiques de la commission nationale de la formation et du perfectionnement à l'étranger ; sur la plateforme créée à cet effet.

3^{eme} phase :

C- Retrait des documents de renouvellement :

Les documents de renouvellement de bourse seront remis, par les services du M.E.S.R.S aux établissements universitaires et au Ministère des affaires étrangères pour les candidats ayant obtenu un avis favorable après étude du dossier par les experts scientifiques.

L'ensemble des boursiers sont cordialement invités à déposer leur dossiers de renouvellement de bourse durant la période du 01 Juillet au 19 Aout 2021) **(Aucun document ne sera recevable au-delà de cette période)**

3- prolongation de bourse :

Les prolongations de bourse ne sont pas accordées. Les boursiers sont tenus de prendre toutes les dispositions pour achever leur formation dans la limite de la durée de prise en charge initialement programmée.

4- suspension :

Les redoublements ne sont pas autorisés. Tout échec entrainera la suspension automatique de la bourse qui ne sera rétablie qu'après le passage en année supérieure.

5- retour de formation :

Conformément aux dispositions réglementaires en matière de formation à l'étranger, les étudiants boursiers sont impérativement tenus par l'obligation de résultats.

Les boursiers doivent achever leurs études et soutenir à l'issue de la durée réglementaire de prise en charge.

À cet effet, ils doivent accomplir les obligations contractuelles suivantes :

- Effectuer les formalités de retour définitif dans un délai n'excédant pas trois (03) mois après la soutenance.

- Rejoindre le poste d'affectation (les vœux de l'étudiant sont exprimés par ordre de priorité).

Des mesures de sanction seront engagées conformément à la réglementation en vigueur à l'encontre des boursiers n'ayant pas rejoint leur poste de travail.

Important:

- **Tous les boursiers sont astreints au respect de la période de l'opération de renouvellement de bourse.**

- **La reconduction de la bourse n'est pas automatique: elle est impérativement conditionnée par les résultats pédagogiques et scientifiques obtenus.**

مدير التعاون والتبادل الجامعي ، بالنيابة
إمضاء: أوزاعي سمير